

5.1 CHAMPIONNAT REGIONAL U8

17 mars aux Aisses, 21 avril aux Sarrays*, 5 mai à Chartres, 30 juin à la Picardière*, 15 septembre à La Carte, 13 octobre 2024 à Bourges*

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère, né(e)s en 2016 et 2017, licenciés dans la Ligue du Centre Val de Loire et ayant validé un drapeau Jaune minimum.

Champ limité à 27 joueurs.

FORME DE JEU

Épreuve sur 6 tours : 3 tours / Score maximum individuel / 9 trous pitch & putt ou compact

3 tours / Match play greensome / 9 trous pitch & putt ou compact

Classement individuel en brut par sexe. En cas d'égalité au terme des 6 épreuves, les joueurs seront déclarés co vainqueur. Chaque joueur marque des points sur chaque épreuve individuelle et les **2 meilleures performances** seront retenues. La participation aux épreuves en greensome rapporte 1 point / épreuve plafonné à 2 points par joueur maximum. Les joueurs pourront s'inscrire en équipe (les 2 joueurs ne devront pas forcément être du même club) ou en individuel auquel cas la Ligue composera les équipes à la clôture des inscriptions.

Nombre de joueurs par catégories

N > 16

N de 11 à 16

N de 6 à 10

N de 4 à 5

N ≤ 3

Nombre de joueurs marquant des points

6 premiers (7, 5, 4, 3, 2, 1 point)

5 premiers (6, 4, 3, 2, 1 point)

4 premiers (5, 3, 2, 1 point)

3 premiers (4, 2, 1 point)

2 premiers (3, 1 point)

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements 5 jours avant chaque épreuve. Ils devront parvenir par mail à la Ligue competition@golf-centre.fr. Droit de jeu de 10 € à régler sur place au golf d'accueil et comprenant 1 jeton de practice.

DÉPARTS

Heures de départ disponibles sur le site de la Ligue www.golf-centre.fr 48h avant l'épreuve.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Un marqueur (hors famille des joueurs) devra accompagner chaque équipe de U8. Les parents qui engagent leur enfant dans le championnat, s'engagent à accompagner au minimum 1 épreuve sur 2.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du club effectivement présents et l'OBEC.

PRIX

Le premier et la première du classement cumulé de toutes les épreuves remporte le titre.

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets, chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés, accompagnateurs à distance.

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.1-2 (4)

*Tour en greensome